

FICHE DE POSTE
Enseignant.e formateur.trice départemental.e TSA

Annexe 8

Etablissement	- Poste à 100% à la direction des services départementaux de l'Education nationale des Deux-Sèvres
Profil du poste	L'enseignant.e permet d'apporter une réponse en termes d'adaptation des pratiques pédagogiques aux élèves porteurs de TSA. Il.elle accompagne et forme les enseignants du 1 ^{er} et 2 nd D ayant à enseigner à des élèves porteurs de TSA ainsi que les AVS. Il.elle peut intervenir également dans la formation initiale des enseignants. Il.elle soutient les enseignants des Unités d'enseignement hospitalières du département et ceux des unités localisées d'inclusion scolaire TSA.
Missions générales	Le poste est situé à la DSDEN 79. L'enseignant.e formateur.rice départemental.e aide les équipes à élaborer les projets d'orientation et de formation ainsi que les projets d'insertion professionnelle et sociale en fonction des capacités des élèves concernés. <u>Les missions sont :</u> ➤ la formation des enseignants pour permettre la scolarisation de tous les élèves TSA, ➤ l'accompagnement de ces mêmes enseignants dans la prise en compte des spécificités des troubles TSA, ➤ l'aide à la finalisation du projet personnalisé de chaque élève porteur de TSA scolarisé dans l'ordinaire, ➤ l'accompagnement du processus d'insertion sociale et professionnelle, ➤ Participer à des groupes de travail et de réflexion en lien avec la mise en œuvre du plan autisme ➤ assurer le partenariat de l'éducation nationale avec tous les acteurs institutionnels (services de soins, ARS, CRA, ...) sur le thème des TSA et de l'autisme. <u>L'enseignant.e doit :</u> ➤ connaître le droit des usagers, ➤ connaître les spécificités des troubles de l'autisme et autres TSA, ➤ concevoir et animer des temps de formation et d'accompagnement d'enseignants et d'Auxiliaires de Vie Scolaire, ➤ conseiller les enseignants référents responsables des PPS des mêmes élèves et ainsi permettre un étayage de dossiers en amont des équipes pluridisciplinaires MDPH, ➤ rendre compte de son activité à l'IEN ASH du département, ➤ accompagner les équipes d'établissement à concevoir le parcours de l'élève et/ou de l'adolescent dans un but d'insertion sociale et professionnelle en transmettant sa connaissance d'outils spécifiques à la prise en charge d'élèves TSA et en aidant à leur mise en œuvre, ➤ aider à la mise en place de stratégies éducatives pour faciliter les apprentissages des élèves au regard des objectifs à atteindre. L'enseignant.e est rattaché.e au service ASH de la DSDEN.
Diplôme requis	➤ CAPA-SH option D, CAPPEI option D et CAFIPEMF

Connaissances requises	➤ connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves ➤ connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (circulaire N°2004-026 du 10-02-2004) ➤ connaissance du système éducatif ➤ connaissance des partenaires institutionnels
Compétences attendues	➤ aptitude à la formation et à l'accompagnement, ➤ aptitude à la communication, ➤ aptitude au travail en équipe et grande disponibilité, ➤ capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe ASH DSDEN, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs) ➤ expérience de gestion de groupe, ➤ aptitude à animer des réunions, ➤ connaître des documents de références (HAS, ANESM, ...).
Conditions particulières d'exercice	Néant (Obligation réglementaire de service hebdomadaire : 24 heures + 3 heures)
Éléments de rémunération	- Traitement selon le grade et l'échelon - Indemnité de maître spécialisé (408)
Personne à contacter	➤ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau
Modalités de candidature	Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement. Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres. Ces documents serviront de support à l'entretien. Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN. L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPPEI option D et du CAFIPEMF. Les personnes non spécialisées et non titulaires du CAFIPEMF peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Le poste doit être demandé dans la liste des vœux pour le mouvement. La commission se réunira entre le 27 mars et le 31 mars 2017